

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

**relative au projet de décarbonation – Efficacité énergétique et changement de combustible pour l'alimentation du four de fusion et pour l'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol par la société AGC Glass Seingbouse sur les communes de Seingbouse et Farébersviller**

**Demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire**

**Pétitionnaire : société AGC Glass Seingbouse**

Par arrêté préfectoral n° 2024-DCAT-BEPE-245 du 14 novembre 2024, le préfet de la Moselle a prescrit, **du lundi 16 décembre 2024 au mardi 21 janvier 2025** inclus, l'ouverture d'une enquête publique unique dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale du projet de décarbonation – Efficacité énergétique et changement de combustible pour l'alimentation du four de fusion, et des demandes de permis de construire pour l'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol par la société AGC Glass Seingbouse sur les communes de Seingbouse et Farébersviller.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km sont : Barst, Béning-lès-Saint-Avold, Betting, Cappel, Cocheren, Farébersviller, Farschviller, Guenviller, Henriville, Macheren, Seingbouse et Thédning.

La commune de Seingbouse est désignée comme siège de l'enquête.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné M. Francis Fischer, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. François Duhamel, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers relatifs à ce projet, comprenant notamment le dossier de demandes d'autorisation environnementale et des demandes de permis de construire, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Grand Est (MRAe) et la réponse de l'exploitant à cet avis, seront consultables :

- sur le site internet de la préfecture de la Moselle à l'adresse suivante : [« www.moselle.gouv.fr »](http://www.moselle.gouv.fr) – publicité légale installations classées et hors installations classées – arrondissement de Forbach – Boulay-Moselle »,  
ou directement par l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/decarbonation-photovoltaïque-seingbouse-farebersviller> ;
- sur un poste informatique mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, après prise de rendez-vous au 03 87 34 87 34 ;
- sur demande écrite et aux frais du demandeur, dès la publication du présent arrêté, par écrit à l'adresse suivante : direction de la coordination et de l'appui territorial – bureau des enquêtes publiques et de l'environnement – BP 71014 – 57034 Metz.

Pendant la durée de cette enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre électronique, **fortement recommandé et à privilégier**, accessible par le site internet de la préfecture de la Moselle : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Forbach – Boulay-Moselle,  
ou directement par l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/decarbonation-photovoltaïque-seingbouse-farebersviller> ;
- à défaut d'accès au registre électronique, par courrier électronique à l'adresse suivante :

[decarbonation-photovoltaique-seingbouse-farebersviller@mail.registre-numerique.fr](mailto:decarbonation-photovoltaique-seingbouse-farebersviller@mail.registre-numerique.fr)

- sur les registres d'enquête déposés dans les mairies de Farébersviller et de Seingbouse, aux horaires habituels d'ouverture au public ;
- par courrier postal adressé à l'attention de M. Francis Fischer, désigné en qualité de commissaire enquêteur à la mairie de Seingbouse – 3 rue du Presbytère – 57455 Seingbouse.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- en mairie de Seingbouse, le :
  - mardi 17 décembre 2024 – de 14h30 à 16h30
  - vendredi 10 janvier 2025 – de 9h30 à 11h30
  - mardi 21 janvier 2025 – de 17h00 à 19h00
- en mairie de Farébersviller, le :
  - mercredi 18 décembre 2024 – 14h30 à 16h30
  - mardi 7 janvier 2025 – de 9h30 à 11h30
  - vendredi 17 janvier 2025 – de 17h00 à 19h00

Les observations et propositions transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre électronique accessible par le site internet précité. Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées au pétitionnaire représenté par M. Nicolas Fucks – AGC Glass Seingbouse – Parc d'activité de Farébersviller 57455 Seingbouse – téléphone : 03 87 00 35 35, portable : 06 77 04 55 16 – ou par courriel [nicolas.fucks@agc.com](mailto:nicolas.fucks@agc.com).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés pendant ce même délai sur le site du registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/decarbonation-photovoltaique-seingbouse-farebersviller> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle : « [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – publicité légale installations classées et hors installations classées – arrondissement de Forbach – Boulay-Moselle » pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le cas échéant :

- le préfet de la Moselle statuera sur la demande d'autorisation environnementale, par un arrêté préfectoral. Cette décision est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, après avis éventuel du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST). ;
- les permis de construire seront délivrés par les maires de Farébersviller et Seingbouse.